

ANNEXE QC-220

Plan d'action pour le contrôle de la contribution en poussières



Malartic, le 3 octobre 2013

Monsieur Guy Vallières
Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
180 boul. Rideau, 1^e étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Objet : Plan d'action pour le contrôle de la contribution en poussières de Mine Canadian Malartic

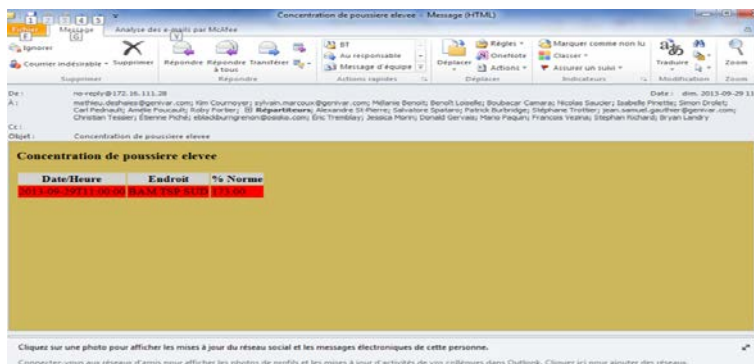
Monsieur,

Dans plusieurs de vos courriers vous nous avez signifié des non-conformités sur certains paramètres de poussières. Pour faire suite à ces non-conformités, nous vous transmettons par la présente le plan d'action en cours depuis le début de nos opérations dont le but est d'assurer la conformité de nos activités aux émissions de poussières.

Nous souhaitons vivement vous rappeler que nos équipements de suivi des poussières, installés dans la communauté, mesurent toutes les poussières de toutes les sources de poussières de la ville. Les principales sources identifiées à ce jour, sont entre autres, la circulation urbaine, le chauffage, les zones non protégées (stationnement publics et privés, champs, etc.), le balayage des rues municipales et les activités et chantiers commerciaux ou industriels (Sand blasting, travaux de terrassement, etc.). Vous comprendrez que bien que nous prenions toutes les mesures requises pour mitiger la contribution des activités de CM aux poussières urbaines, comme le montre notre plan d'action, il nous est impossible de contrôler les sources hors de notre contrôle.

Le présent plan d'action comprend les éléments suivants :

1) Un système d'alerte



Ce système d'alerte est constitué des équipements de suivi aux deux (2) stations en ville et d'un programme informatique qui permet de lancer une alerte quand les résultats sont proches de la norme. Cette alerte est transmise aux principaux intervenants dans le contrôle des poussières. Elle est en soit ***une demande d'intensification des activités d'arrosage pour le contrôle de la contribution des activités de Canadian Malartic aux poussières de la ville.***



2) **Arrosage des routes et chantiers de production** : Les équipements impliqués dans le traitement des principales sources de poussières du site CM sont compilés dans le tableau ci-dessous :

Compagnies	# du camion	Capacité du camion	Capacité du camion	Attribution principale
Transport LS	#1	2 500 gallons	9 464 litres	Fosse
	#2	5 500 gallons	20 820 litres	Fosse
	#3	3 500 gallons	13 249 litres	Fosse
	#4	3 500 gallons	13 249 litres	Fosse
Osisko	42-001	5 000 gallons	18 927 litres	Fosse
	42-002	18 000 gallons	68 137 litres	Fosse
	42-003	18 000 gallons	68 137 litres	Fosse
CJFS	Variable	9 600 gallons	36 340 litres	Digues
Dumco	127	4 000 gallons	15 142 litres	Digues
	128	2 000 gallons	7 571 litres	Digues
Dubé	#	2 378 gallons	9 002 litres	Digues
	#181	4 755 gallons	18 000 litres	Digues
	#153	9 246 gallons	35 000 litres	Digues

Ces équipements opèrent 24/24 et 7 jours par semaine sur une partie de l'année.

- 3) **Arrosage des routes de circulation publique interne** : Des activités d'arrosage des routes de circulation publique sont également réalisées. Ces routes sont traitées par un produit reconnu BNQ est le calcium liquide. Il est utilisé sur les chemins municipaux. La procédure d'application prévoit le respect d'une distance de 50 m à l'approche des plans d'eau du site.
- 4) Ralentissement des camions et fermeture de routes
- 5) Arrêt partiel ou complet de les toutes les activités de CM pendant les conditions de météorologiques extrêmes.
- 6) Essais de rabattement des poussières par des brumisateurs installés sur la paroi intérieure du mur vert.

Soyez assurés de notre franche et habituelle collaboration et nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Vallières, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Boubacar Camara, B.Sc.A, M.Env.
Directeur Environnement

c.c. M. Éric Tremblay, directeur général, mine Canadian Malartic, Corporation Minière Osisko
M. Ruben Wallin, vice-président, Environnement et Développement Durable, Corporation Minière Osisko
M. André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif, Corporation Minière Osisko